



Syndicat des professeurs
et professeurs
de l'Université Laval

**RAPPORT ANNUEL
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUL**

POUR L'EXERCICE 2022-2023

LE SPUL EN BREF

Mission

La mission du SPUL fonde ses assises sur la **collégialité**, l'**équité** et la **solidarité**.

Les buts essentiels du Syndicat sont les suivants :

- Veiller aux intérêts et aux droits de ses membres, particulièrement par la négociation et l'application de la convention collective;
- Défendre et promouvoir :
 - la liberté universitaire;
 - le principe de collégialité (direction collégiale de l'Université membres au cœur du processus décisionnel et représentation adéquate des membres dans les structures décisionnelles de l'Université);
 - les meilleures conditions, tant sociales que politiques, permettant aux membres d'exercer l'ensemble des fonctions professorales;
 - la mission d'intérêt public de l'Université;
- Collaborer avec les autres associations et syndicats ayant des objectifs similaires.

L'année en bref

37 réunions régulières du comité exécutif

9 assemblées régulières du conseil syndical

25 réunions des comités permanents

1 assemblée générale ordinaire

383 consultations au CACC

36 griefs traités par le CACC

115 000 \$ en dons à 19 organismes

45 rencontres de la table de négociation

4,6 semaines de grève

+15 activités de mobilisation

1 nouvelle convention collective

4 assemblées générales extraordinaires

450 à 850 membres présent(e)s à chacune

Un appui, en moyenne, de **95 %** aux propositions

Portrait

+1 280

professeur(e)s représenté(e)s

+100

délégué(e)s et délégué(e)s suppléant(e)s au Conseil syndical

69

sections syndicales

11

comités

5

employé(e)s

RAPPORT ANNUEL

1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023

Le rapport annuel du comité exécutif (CEX) constitue un document d'information dont l'objectif est de permettre aux membres du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) de prendre connaissance du travail réalisé au sein de leur syndicat durant la dernière année. Il inclut également de brefs rapports d'activité des comités du SPUL.

Membres du comité exécutif

Président :	Louis-Philippe LAMPRON (Faculté de droit)
Vice-président :	Simon VIVIERS (École de counseling et d'orientation)
Vice-présidente :	Chantale JEANRIE (Fondements et pratiques en éducation)
Secrétaire :	Madeleine PASTINELLI (Sociologie)
Trésorière :	Claire BILODEAU (École d'actuariat)

Le comité exécutif a tenu 37 réunions régulières entre le 1^{er} juin 2022 et le 31 mai 2023.

Le rapport annuel du comité exécutif 2022-2023 fait état des points suivants :

- 1. MOT DU PRÉSIDENT**
- 2. FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2022-2023**
- 3. AFFAIRES COURANTES**
- 4. SITUATION FINANCIÈRE DU SPUL AU 31 MAI 2023**
- 5. PERSONNEL DU SPUL**
- 6. REMERCIEMENTS**

1. MOT DU PRÉSIDENT



C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport annuel du comité exécutif du SPUL pour l'exercice 2022-2023*. Inextricablement liées aux nombreux changements mis en place et aux réalisations accomplies collectivement au cours de l'année 2021-2022, qui fut marquée par plusieurs consultations des membres sur le devenir de notre université et de notre convention collective : les réalisations de l'année 2022-2023 ont été exceptionnelles.

Porté(e)s par une mobilisation *tsunami* des membres du SPUL, nous avons été en mesure d'obtenir de très importantes améliorations à notre contrat collectif de travail dans le cadre de la ronde de négociation et du conflit de travail qui ont marqué cette dernière année. Au-delà du fait que la plupart de ces améliorations nous permettront de jouir de meilleures conditions pour réaliser nos fonctions professorales, en offrant notamment des moyens de diminuer la surcharge de travail ainsi que des salaires plus compétitifs, plusieurs de ces gains nous permettront également, au cours des prochaines années, de protéger, défendre et renforcer concrètement la vision collégiale de notre université.

L'intégration, au sein de notre convention collective, du principe voulant que « la collégialité est un principe fondamental de la vie universitaire » et l'incidente reconnaissance que cette collégialité « implique que les professeur(e)s sont au cœur de la gouvernance de l'université et participent démocratiquement aux décisions concernant ce que doit être l'Université », constitue un premier pas important vers le changement de paradigme collégial qui a été au cœur de notre mobilisation de la dernière année.

Tout important qu'il soit, ce premier pas devra être suivi de plusieurs autres au cours des prochaines années pour faire vivre, concrètement, ces principes qui distinguent les universités d'autres institutions/entreprises. Plusieurs chantiers ont été lancés en ce sens au cours des derniers mois, dont celui de la modification des statuts de l'Université Laval, et le maintien de notre mobilisation sera essentiel pour que nous réussissions à les mener à terme.

J'ai l'intime conviction que quelque chose s'est réveillé, au sein de notre communauté de collègues, au cours des derniers mois, alors que nous nous sommes levé(e)s pour défendre des principes qui sont au cœur de notre engagement envers l'Université Laval. N'en tient maintenant plus qu'à nous d'utiliser les outils dont nous nous sommes dotés et de réinvestir nos instances – universitaires, comme syndicales – pour faire advenir l'Université collégiale que nous désirons.

Avec mes plus cordiales salutations,

Louis-Philippe Lampron
Président

2. FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2022-2023

En plus de la gestion des relations de travail et de la défense des droits des membres, de nombreux dossiers particuliers ont tenu les dirigeantes et dirigeants syndicaux du SPUL spécialement occupés au cours de la dernière année.

2.1. Négociation 2022-2023

Au chapitre des faits saillants de l'année 2022-2023, nous ne pouvons passer sous silence la négociation entre le SPUL et l'Employeur ainsi que le conflit de travail et la mobilisation historique qui en ont découlé.

Rappelons d'abord qu'en vue du renouvellement de la convention collective qui se terminait en 2020, les membres du précédent comité de négociation (composé de Louise Brisson, John G. Kingma et Louis-Philippe Lampron) avaient effectué, à l'automne 2019, une tournée des facultés afin de recueillir les commentaires et suggestions des membres du SPUL. Ils avaient ensuite œuvré, de concert avec le conseil syndical, à la préparation d'un projet de convention collective. Le contexte de la pandémie avait toutefois amené les deux parties, en 2020, à signer une [lettre d'entente](#) prolongeant la convention collective jusqu'au 1^{er} décembre 2022.

C'est en s'appuyant sur ce travail préliminaire et en considérant également les problèmes et enjeux que la pandémie a révélés de manière criante que le conseil syndical a ensuite mis au point une version sommaire de cahier des charges, adoptée en novembre 2021. Puis, en janvier 2022, le conseil syndical a élu les membres qui composeraient le comité de négociation du SPUL :

- Maxime COULOMBE (Sciences historiques), membre;
- Laurence GODIN (Économie agroalimentaire et sciences de la consommation), membre;
- Vincent JOSEPH (Pédiatrie), membre;
- Madeleine PASTINELLI (Sociologie), porte-parole.

Au cours des mois qui ont suivi, sous l'impulsion des membres du nouveau comité de négociation, le travail de consultation s'est poursuivi au sein de différentes instances syndicales, après quoi une version détaillée du [cahier des charges](#) a été adoptée à l'unanimité par le conseil syndical le 27 mai 2022. Ce document, qui structurerait le travail du comité de négociation dans ses représentations auprès de l'Employeur, comprenait une série de demandes importantes qui permettraient d'améliorer concrètement les conditions de travail des professeures et professeurs dans leur prochaine convention collective. Les principaux enjeux qui se trouvaient au cœur du cahier des charges visaient la charge de travail, la rémunération, la liberté universitaire et la précarité d'emploi.

Dans le but de soutenir les travaux du comité de négociation et de veiller à documenter les principaux enjeux de la négociation, le CEX du SPUL a constitué un comité d'appui sur la charge de travail, composé de :

- Patrick BAKER (Sciences historiques);
- Marianne BEAULIEU (Sciences infirmières);
- Clémence BELLANNÉE (Obstétrique, gynécologie et reproduction);
- Guillaume BLUM (École de design);
- Jean-Noël GRENIER (Relations industrielles);
- Chantale JEANRIE (Fondements et pratiques en éducation);

ainsi qu'un comité d'appui sur la rémunération, composé de :

- Arnaud ANCIAUX (Information et communication);
- Claire BILODEAU (École d'actuariat);
- Stéphane CHRÉTIEN (Finance, assurance et immobilier);
- Maurice GOSELIN (École de comptabilité);
- Gabriel POWER (Finance, assurance et immobilier).

2.1.1. Début de la négociation

Conformément aux prescriptions de la lettre d'entente de janvier 2021, qui prévoyait le dépôt respectif du cahier des charges des parties avant le 1^{er} septembre 2022, le SPUL a transmis son cahier des charges détaillé à l'Employeur le 27 mai 2022. Il lui a du même coup annoncé être prêt à négocier dès l'été 2022.

Peu avant le 1^{er} septembre 2022, l'Administration a transmis au SPUL l'ensemble de ses demandes en vue des négociations et a dévoilé la composition de son comité de négociation, c'est-à-dire : Marie-Pierre Beaumont (directrice de la négociation et des conditions de travail, VRRHF), Fernand Gervais (adjoint au vice-recteur, VRRHF), Jean Lemay (vice-recteur adjoint aux affaires professorales et académiques, VRRHF), Karl Jessop (avocat et associé chez Cain Lamarre et porte-parole du comité patronal) et Marie-Hélène Vandersmissen (directrice du département de géographie, FFGG).

Une première rencontre pour entamer les discussions entre les deux parties a eu lieu le 28 septembre 2022. En décembre, à la lumière des discussions qui avaient eu lieu au cours des sept premières rencontres, le comité de négociation du SPUL a pu constater l'importance du fossé qui séparait les deux parties, notamment sur les enjeux qui étaient au cœur du cahier des charges déposé par le SPUL, soit le plancher d'emploi, la direction collégiale de l'université, le soutien administratif, la surcharge de travail et les demandes salariales.

Considérant l'impasse qui se révélait à la table de négociation, le comité exécutif a convoqué les membres du SPUL à une assemblée générale extraordinaire, le 13 janvier 2023, lors de laquelle ils et elles seraient invités à se prononcer sur une proposition de grève. En raison des prévisions météorologiques en vigueur pour cette journée, l'assemblée générale a été reportée au 20 janvier 2023.

2.1.2. Grève et mobilisation historiques

L'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier a su marquer le début d'un important mouvement de mobilisation de la part des professeures et professeurs, puisque, à notre connaissance, jamais une assemblée générale du SPUL n'avait réussi à réunir plus de 50 % de ses membres depuis la création de celui-ci. Lors de cette importante assemblée, les plus de 600 membres du corps professoral présents ont fourni un appui massif, à 96 %, au mandat de grève proposé par l'Exécutif. Ainsi, à moins que des progrès significatifs ne soient constatés par les membres du comité de négociation sur chacun des quatre enjeux qui structuraient le cahier des charges du SPUL, le comité exécutif recevait de l'assemblée le mandat de décréter la grève pour deux semaines, du lundi 20 février au vendredi 3 mars 2023. L'Exécutif souhaitait que ce mandat fort mène à une accélération des négociations qui permettrait de trouver une entente et d'éviter un arrêt de travail que personne ne souhaitait.

Le jour même, le comité patronal réagissait en déposant une demande de conciliation au ministère du Travail. Pour toute la durée subséquente des négociations, un conciliateur nommé par le Ministère s'est joint aux deux groupes afin de faciliter les négociations et de trouver des voies de passage menant à une entente satisfaisante. Après avoir offert une seule disponibilité sur les deux semaines suivant le vote de grève, le comité patronal s'est finalement montré plus disponible, ce qui a permis aux deux parties de convenir d'un nouveau calendrier de séances de négociation.

Le 15 février, considérant des avancées trop peu importantes à la table de négociation, le comité exécutif annonçait le déclenchement de la grève des membres du SPUL à compter du 20 février. De fait, malgré l'ouverture constatée de la part de l'Employeur sur certains enjeux, les avancées s'avéraient insuffisantes pour atténuer les quatre grands problèmes qui étaient au cœur du cahier des charges du Syndicat : trouver des moyens de diminuer concrètement la surcharge de travail des collègues; offrir des salaires compétitifs; renforcer la protection de la liberté universitaire et une direction transparente et collégiale de l'institution; et mieux protéger les collègues vulnérables.

Le 20 février, jour marquant le début de la grève, une première manifestation a permis aux collègues de se rassembler autour d'un objectif commun et de vivre ainsi un moment collectif puissant. Plus de 700 professeur(e)s, arborant une tuque aux couleurs de la négociation et brandissant des pancartes, ont fait connaître leurs messages sur le campus. Le même jour, ils et elles étaient encore plus nombreux à signer une lettre ouverte intitulée [*Nous sommes le cœur battant de l'Université Laval*](#), qui serait publiée dans les médias. La même semaine se sont succédé deux autres manifestations, tout aussi visibles : les professeur(e)s se sont retrouvés, le mercredi, dans le cadre d'une opération tintamarre, puis, le jeudi, au cœur d'une troisième manifestation marquant symboliquement leur amour pour leur université.

La première semaine de grève s'est conclue par la présence de membres du SPUL et d'autres syndicats de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) devant les bureaux de la ministre de l'Enseignement supérieur, à Montréal. La mobilisation des membres du corps professoral n'était alors pas près de s'essouffler.

Le lundi suivant, 27 février, les professeur(e)s se sont réunis lors de la *Nuit blanche des profs*, un événement original qui a permis aux collègues de partager avec créativité autour du travail qu'ils et elles chérissent. Le lendemain, une mobilisation éclair a contribué à rendre la grève visible aux passants aux abords du campus. Puis, une manifestation s'est déroulée le 1^{er} mars au cœur de la ville de Québec. Elle visait à rendre visibles à la population de Québec les moyens de pression et la volonté des professeur(e)s d'améliorer leurs conditions de réalisation de la mission d'intérêt public de l'Université Laval. Un grand nombre de collègues d'autres universités et syndicats, en plus d'étudiant(e)s, de représentant(e)s politiques et de citoyen(ne)s, ont également pris part à cette marche.

Après deux semaines de grève, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2023, les membres ont donné au CEX le mandat de décréter une grève générale illimitée quand il le jugerait opportun, à partir du lundi 13 mars 2023 et jusqu'à ce que des progrès significatifs soient constatés par les membres du comité de négociation sur chacun des quatre enjeux qui structuraient le cahier des charges du SPUL.

Plus de 850 profs étaient présent(e)s et ont voté à 94,5 % en faveur de la proposition. Une fois de plus, comme le nombre de votes traduisait la présence de plus de 50 % des membres du SPUL, la tenue d'un référendum n'était pas nécessaire; le résultat du vote a été déclaré officiel. Ce deuxième mandat était une nouvelle occasion d'envoyer un message fort à l'Employeur sur la détermination des professeur(e)s de l'Université Laval à obtenir des gains susceptibles d'améliorer significativement leurs conditions de travail.

Au premier jour de la grève générale illimitée, le 13 mars, près de 600 collègues étaient présent(e)s, dont plusieurs accompagné(e)s de leurs enfants, sur le campus, dans le but de manifester pour améliorer la conciliation travail-famille (ou travail-vie personnelle). Le lendemain, [une lettre ouverte signée par plus de 600 professeur\(e\)s](#) s'adressant aux étudiant(e)s a été acheminée aux associations étudiantes. Dans la même semaine, considérant la nature des revendications et les risques que la prolongation du conflit de travail faisait peser sur la session d'hiver 2023, le SPUL a cru bon de réunir les membres devant l'Assemblée nationale, le 15 mars, pour faire valoir l'importance de l'Université Laval pour l'ensemble de la population de Québec et de la province. Plusieurs politiciens et politiciennes des partis d'opposition sont venu(e)s appuyer les professeur(e)s.

Le 17 mars, elles et ils étaient plus de 600 professeur(e)s à se retrouver pour une manifestation sous le thème du retour en classe, où plusieurs représentant(e)s de syndicats membres de l'ACPPU, venant de partout au Canada, étaient également présents. Le même jour, le CEX dénonçait, par voie de communiqué, la rupture des négociations avec la direction de l'Université Laval – survenue après trois semaines de grève – en raison d'une impasse constatée sur trois éléments fondamentaux du cahier des charges du SPUL, soit : l'augmentation du plancher d'emploi par l'ajout de 100 postes; l'amorce d'un rattrapage salarial par rapport aux universités comparables; et la protection de la liberté académique à travers la reconnaissance que les modalités et le contenu des cours relèvent des professeur(e)s.

Le 20 mars, en réponse au maintien par la rectrice d'une conférence sur la transformation des universités devant des gens d'affaires, à Montréal, le président du SPUL a prononcé une contre-conférence, devant l'hôtel où se tenait l'allocution de la rectrice, afin de visibiliser, en compagnie de collègues, la vision de l'avenir de l'Université Laval partagée par ses pairs. Le lendemain avait lieu un tintamarre où marchaient côte à côte plus de 800 professeur(e)s et étudiant(e)s, afin de souligner la relation privilégiée qui les unit et le lien qui existe entre la qualité des conditions de travail des uns et la qualité des conditions d'apprentissage et de réussite des autres. Cette semaine de grève s'est terminée avec la tenue d'un événement sportif convivial sous le thème *Fierté UL*, une occasion pour les collègues de se réapproprier le sentiment d'appartenance à leur université.

Le lundi suivant, 27 mars, les comités de négociation de l'Université Laval et du SPUL ont reçu une recommandation de règlement de la part du conciliateur. Le 29 mars, en assemblée générale, plus de 800 professeur(e)s se sont prononcé(e)s à 92,6 % en faveur de la fin de la grève, estimant, à la lumière de l'examen de cette recommandation, que les gains obtenus à la table de négociation étaient suffisants pour mener à l'interruption de la grève. Le lendemain, les professeures et professeurs étaient de retour au travail. Un protocole de retour au travail ainsi qu'un « plan cadre » négociés entre le SPUL et la direction de l'Université Laval sont entrés en vigueur le 30 mars.

En tout, la grève aura duré 23 jours.

Pendant et après cette période, conformément aux modalités adoptées en assemblée générale le 20 janvier 2023, le Syndicat a mené une vaste opération afin que soit versée à chaque professeur(e) membre du SPUL une indemnité pour remplacer le salaire net non reçu en raison des journées de grève.

2.1.3. Signature de la convention collective 2023-2027

Au total, les parties se sont rencontrées à la table de négociation 45 fois. Après des mois de discussions soutenues entre le comité de négociation du SPUL et celui de l'Employeur, dont la vaste majorité aura été accompagnée par un conciliateur, les deux parties se sont entendues sur un projet de convention collective.

S'en sont suivis une assemblée générale, tenue le 28 avril, ainsi qu'un référendum dans le cadre desquels plus de 450 professeures et professeurs se sont exprimé(e)s à 98,2 % en faveur de la proposition de ratification de la convention. Cette entente a par la suite été entérinée par le Conseil d'administration de l'Université Laval lors de sa séance du 17 mai.

Le 18 mai, l'Exécutif a convié les membres à un rassemblement visant à marquer symboliquement la signature de notre convention collective. Ce fut l'occasion de transformer le refus de l'Employeur de participer à la traditionnelle cérémonie conjointe de signature de ce contrat collectif de travail, avec prise de photo, en un moment collectif marquant symboliquement la force de la mobilisation vécue au cours des derniers mois.

La convention collective 2023-2027 est entrée en vigueur le mercredi 24 mai, date à laquelle le vice-recteur exécutif et vice-recteur aux ressources humaines et aux finances, André Darveau, le président du Syndicat, Louis-Philippe Lampron, et l'ensemble des équipes de négociation ont procédé à la signature des textes.

Puisque la portée des gains que le comité de négociation pouvait obtenir dépendait en large partie de la mobilisation des professeur(e)s, le comité exécutif et le comité de négociation du SPUL ont été ravis de constater un appui massif et indéfectible de leurs collègues pendant toute la durée des négociations et, en particulier, du conflit de travail. Leur impressionnante et constante participation à cet effort collectif était essentielle pour l'amélioration des conditions de travail des professeur(e)s de l'Université Laval et la protection de leur capacité à mener à bien sa mission d'intérêt public.

Tout au long de cette période, le SPUL a pu compter sur la collaboration des délégué(e)s et délégué(e)s suppléant(e)s du conseil syndical pour encourager leurs collègues à prendre part au mouvement collectif de revendications. Il a également pu s'appuyer sur le comité de grève, dont la création avait été adoptée par le conseil syndical en décembre 2022, qui a travaillé à identifier, planifier et mettre en œuvre les moyens de pression ayant servi à appuyer la négociation. Le comité de grève, formé en janvier, réunissait :

- Pascale BÉDARD (Sociologie);
- Colette BRIN (Information et communication);
- Bruno COURBON (Langues, linguistique et traduction);
- Nolywé DELANNON (Management);
- Julie DESROSIERS (Faculté de droit);
- Charles FLEURY (Relations industrielles);
- Jean-Noël GRENIER (Relations industrielles).

Au fil des semaines, d'autres collègues se sont joint(e)s à elles et eux pour soutenir les opérations :

- Christian DESÎLETS (Information et communication);
- Laura MONETTA (Réadaptation);
- Marie-Hélène PARIZEAU (Faculté de philosophie);
- Mariève PELLETIER (École de counseling et d'orientation),
- Simon RAINVILLE (Physique, génie physique et optique);
- Jean RUEL (Génie mécanique).

Les membres du comité de grève ont eu à leurs côtés de très nombreux et nombreuses bénévoles, qui ont grandement contribué à l'efficacité et à la réussite de l'ensemble des activités.

Plus d'une vingtaine d'associations étudiantes de l'Université Laval et environ 75 associations et organisations syndicales, de la communauté universitaire et de partout au Québec et au Canada, ont témoigné un soutien au SPUL dans ses négociations. Plusieurs associations et syndicats de professeur(e)s, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) et la Caisse de défense de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) ont également offert un soutien financier précieux au SPUL.

Au-delà de l'amélioration de la convention collective, le CEX souligne le gain intangible et inestimable que nous avons pu faire au cours du conflit de travail, soit celui de la création d'une véritable communauté au sein du groupe de professeures et professeurs de notre Université.

2.2. Communications du SPUL

La communication et la transparence constituant les carburants pour le déploiement de la collégialité et de la mobilisation des membres du SPUL, l'équipe du CEX du SPUL avait œuvré, au cours de l'année 2021-2022, à réorganiser l'ensemble de ses communications, notamment par le biais d'une présence plus active sur les médias sociaux, la production de capsules vidéo et le remplacement d'anciens bulletins papier et PDF par une infolettre dynamique.

En 2022-2023, les activités relatives aux communications ont été par-dessus tout axées sur la négociation de la nouvelle convention collective et l'importante campagne de mobilisation qui l'a soutenue. Différentes initiatives se sont déployées au fil des mois pour informer principalement les collègues, mais aussi pour sensibiliser la communauté étudiante, les autres syndicats et le grand public aux revendications du SPUL.

2.2.1. Courriels

Avant, pendant et après la négociation, et plus encore tout au long de la durée du conflit de travail, le CEX s'est assuré de tenir les membres du SPUL informé(e)s des derniers développements. La voie de communication privilégiée pendant cette période fut celle du courriel. Au cours de la grève seulement, plus d'une dizaine de courriels ont été envoyés aux délégué(e)s et délégué(e)s suppléant(e)s et plus d'une quarantaine de courriels « Info-grève » ont été transmis à l'ensemble des membres.

En plus des courriels à l'intention des collègues, des messages envoyés aux étudiant(e)s, par le biais des associations étudiantes, et aux autres syndicats ont permis de diffuser des informations quant à notre négociation et aux enjeux qui, plus largement, sous-tendaient les revendications du SPUL.

Par ailleurs, pendant la période de décembre 2022 à mai 2023, la permanence du SPUL a traité plus de 1 000 courriels des membres en regard du conflit de travail les concernant.

2.2.2. Site Web

Entre le 1^{er} juin 2022 et le 31 mai 2023, les pages du [site Web du SPUL](#) ont généré environ 79 000 vues, soit près de 3,5 fois le nombre atteint l'année précédente. L'équipe du SPUL a publié près d'une trentaine d'actualités au cours de cette période. Outre la page d'accueil, ce sont la page *Négo 2022* et la section *Convention collective* qui ont suscité le plus d'intérêt, ayant généré respectivement près de 15 000 et plus de 11 000 vues.

En parallèle, le site [negospul.ca](#) a été lancé le 26 août 2022. Enrichi progressivement au fil des négociations, il a contribué à faire connaître les enjeux de la négociation de même que l'évolution de la négociation elle-même. Cet outil a notamment permis de rassembler en un endroit les dernières actualités, les événements de mobilisation organisés en lien avec les négociations ainsi que deux foires aux questions (l'une destinée aux professeur(e)s et l'autre, aux étudiant(e)s), qui ont été mises à jour tout au long de la grève.

Pendant la prochaine année, les contenus du site Web seront mis à jour conséquemment à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective. Quant au site portant sur la négociation, il sera intégré, sous forme d'archive, au site principal du SPUL.

2.2.3. Capsules vidéo

Au cours de la période, le SPUL a produit et diffusé 31 capsules vidéo, qui portaient majoritairement sur des points relatifs à la négociation, à la grève, puis à la vision du SPUL de sa nouvelle convention collective. Durant la grève, une [capsule vidéo était produite chaque semaine](#) pour faire une rétrospective en images des activités de mobilisation réalisées. Les [principaux discours tenus](#) lors des activités de grève ont également été captés sur vidéo et rendus disponibles sur le Web. Sur la chaîne YouTube du SPUL, qui a gagné près de 150 nouveaux abonnés, ces vidéos ont attiré en moyenne un nombre avoisinant 650 vues chacune.

2.2.4. Médias

Pendant cette année, le SPUL a considérablement fait parler de lui dans les médias. Entre le 1^{er} décembre 2022 et le 15 avril 2023 seulement, il a recensé plus de 110 articles et reportages portant sur la négociation dans les différents médias. Le président du SPUL, Louis-Philippe Lampron, a accordé des dizaines d'entrevues à la radio, à la télévision et dans les journaux.

Entre le 24 janvier et le 29 mars 2023, quatre communiqués de presse ont été diffusés dans les médias et, du même coup, transmis aux membres du SPUL. Ces envois ont permis de marquer des étapes importantes de la négociation 2022-2023 :

- Le 24 janvier, un communiqué annonçait l'appui des membres présent(e)s à l'assemblée générale spéciale du 20 janvier, à 96 %, d'un premier mandat de grève proposé par le comité exécutif.
- Le 15 février, un communiqué signalait que le comité exécutif annonçait, en raison des avancées trop peu importantes à la table de négociation, le déclenchement de la grève des membres du SPUL à compter du 20 février.

- Le 17 mars, un communiqué dénonçait la rupture des négociations avec la direction de l'Université Laval – survenue après trois semaines de grève – en raison d'une impasse constatée sur trois éléments fondamentaux du cahier des charges du SPUL.
- Le 29 mars, un dernier communiqué annonçait qu'en assemblée générale, le jour même, plus de 800 professeur(e)s s'étaient prononcé(e)s à 92,6 % en faveur de la fin de la grève, estimant que les gains obtenus à la table de négociation étaient suffisants pour mener à l'interruption de la grève.

2.2.5. Réseaux sociaux

Notons que les médias sociaux du SPUL ont profité d'une importante effervescence pendant l'année 2022-2023. Sur Facebook, la page du SPUL a gagné plus de 750 nouveaux abonné(e)s, doublant ainsi le nombre d'abonnements. Le profil Facebook du SPUL a été consulté près de 175 000 fois, dont 15 700 visites pour la journée du 29 mars 2023 seulement. Le contenu issu de cette page, incluant les 204 publications qui y ont été faites, a été vu par près de 105 000 personnes. Parallèlement, un compte Instagram et un compte TikTok ont été créés au cours de cette période, notamment afin de mieux rejoindre la communauté étudiante.

Quant au compte Twitter du SPUL, il compte près de 500 abonnés de plus qu'à pareille date un an plus tôt. Les près de 200 tweets publiés par le Syndicat ont récolté plus de 3 150 mentions « j'aime » et ont été vus à 370 400 reprises. Du côté de LinkedIn, le cap des 300 abonné(e)s a été dépassé.

Le SPUL a clos la ronde de publications portant sur la négociation avec une campagne sur les réseaux sociaux sous le titre *Le SPUL coche toutes les cases*. Les publications diffusées visaient à visibiliser les importants gains réalisés dans le cadre de la dernière négociation en regard des quatre piliers du cahier des charges. Par ailleurs, un [document](#) mettant en lumière et synthétisant ces gains a été publié.

2.2.6. Infolettres

Les infolettres regroupent une foule de renseignements utiles aux membres, par exemple les points saillants traités en conseil syndical, la tenue d'activités syndicales ainsi que les informations et dates importantes relatives à la convention collective.

Entre juin 2022 et mai 2023, quatre infolettres ont été envoyées, dont le taux d'ouverture s'est élevé en moyenne à environ 57 %. L'envoi d'infolettres a été mis sur pause pendant plusieurs mois, alors que d'autres moyens de communication plus réactifs ont été privilégiés pour transmettre aux membres l'information sur l'état des négociations, notamment les courriels « Info-grève ».

2.2.7. Rencontre avec les membres

Pour marquer la rentrée 2022-2023 et le début de la négociation, le CEX a convié tous les collègues à un 4 à 6. Cet événement a été l'occasion de faire découvrir aux membres la signature graphique mise au point par Stacy Beaudoin pour la négociation, ainsi que le matériel promotionnel qui en découlait, le tout dans l'objectif de rendre visible la négociation en cours au SPUL, de manière à mobiliser les membres, mais aussi à sensibiliser plus largement le public de la région de Québec au fait que les professeur(e)s de l'Université Laval étaient en négociation.

En novembre, les membres du comité exécutif et du comité de négociation ont tenu sur le campus trois rencontres avec les membres pour leur présenter l'état de la négociation et pour discuter avec elles et eux de la stratégie de négociation et des moyens de pression à envisager, si nécessaire.

En avril, un 5 à 7 a eu lieu afin de célébrer collectivement la fin de la grève et la signature de la nouvelle convention collective. Dans les semaines suivantes, considérant l'importance des nouveaux outils qui ont été intégrés à la convention, les membres de l'Exécutif ont tenu trois rencontres à travers le campus et une autre en ligne, le tout dans l'objectif d'informer les membres de ce que contient la nouvelle convention et du genre de changements que les collègues seront invités à mettre en œuvre pour donner corps au changement de paradigme que suppose la nouvelle convention.

Outre les événements liés à la négociation, le comité exécutif a tenu, en collaboration avec le comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs, une rencontre avec les nouveaux membres du corps professoral afin de souligner leur arrivée et de discuter de questions relatives à leur intégration à l'Université Laval.

Enfin, pour souligner les grandes étapes de la carrière universitaire, les membres du comité exécutif ont également tenu les trois traditionnels diners annuels qui permettent de marquer l'agrégation, la titularisation et le départ à la retraite de leurs collègues. Comme ces diners n'avaient pas eu lieu en contexte de pandémie, les professeur(e)s ayant franchi l'une de ces étapes au cours des trois dernières années ont été invité(e)s aux célébrations.

2.3. Bilan du SPUL sur les États généraux

La pandémie de COVID-19 a brusquement transformé la vie sur le campus et a induit des changements si importants dans nos pratiques d'enseignement et de recherche qu'il y avait lieu de s'attendre à ce que plusieurs d'entre eux affectent durablement nos manières de faire et persistent bien au-delà de la pandémie. En réponse à ces transformations, et à la suite du refus de la haute direction d'impliquer largement les collègues dans une réflexion sur la question, il a semblé essentiel au comité exécutif de mettre en marche une initiative visant à réfléchir collectivement au devenir de l'université et des pratiques d'enseignement et de recherche.

À l'hiver 2022, le SPUL a donc organisé une vaste consultation en vue de la tenue d'États généraux sur la recherche, l'enseignement et la vie universitaire post-COVID à l'Université Laval. Un document de consultation, lancé à la fin janvier, a permis aux collègues de réfléchir, ensemble, autour de questions

spécifiques dans le cadre de groupes de discussion au sein de leurs unités. Puis, la tenue des États généraux de l'Université post-COVID, les 24 et 25 mars 2022, a été l'occasion de mettre en commun l'engagement et le travail impliquant les différents groupes de la communauté universitaire du Regroupement des associations et syndicats de l'Université Laval (RASUL), unis pour la même cause.

Les différents points de vue exprimés dans le cadre des consultations et des États généraux ont ensuite été analysés, puis synthétisés sous la forme d'un [rapport](#), qui a été transmis à l'été 2022 aux collègues, de même qu'aux autres syndicats et à l'Administration de l'Université Laval. Dans ce bilan, le SPUL formulait seize recommandations, qui portaient notamment sur la liberté universitaire, la gestion administrative et des études, les services administratifs et pédagogiques et la vie sur le campus.

Parmi les conclusions majeures tirées du rapport, on note l'importance pour les collègues de demeurer maîtres des modalités d'enseignement et de s'assurer, de manière collégiale, que les professeur(e)s soient impliqué(e)s dans les décisions concernant les cours. L'importance de bénéficier du soutien administratif et technique nécessaire pour l'enseignement à distance et celle de permettre un droit à la déconnexion pour tous et toutes figuraient aussi parmi les points importants soulevés par les professeur(e)s.

Le rapport a été envoyé à différentes instances (p. ex. ministère de l'Enseignement supérieur, autres syndicats) et le comité exécutif du SPUL a ensuite œuvré à faire connaître ses 16 recommandations sur l'Université post-COVID. Plusieurs de ces recommandations ont fait l'objet de revendications dans le cadre de la négociation de la convention collective. Entre autres, avec la nouvelle convention, il est reconnu que « si le comité de programme n'a pas statué sur ce que doit être le mode d'enseignement d'un cours, la professeure ou le professeur peut choisir celui qui lui semble pédagogiquement le mieux adapté au cours qu'elle ou qu'il a à sa charge » (art. 3.6.09). Notons également que les membres du comité de programme doivent désormais être choisis par l'assemblée d'unité (art. 2.5.10). Ces dispositions permettent d'éviter que les modes d'enseignement ne soient déterminés par l'Administration.

2.4. Projet de loi n° 32 sur la liberté académique

2.4.1. Contexte

Faisant suite aux recommandations du rapport de la Commission Cloutier, le gouvernement du Québec avait déposé, au printemps 2022, le projet de loi n° 32 sur la liberté académique dans le milieu universitaire. La mouture initiale du projet de loi avait été critiquée de façon assez unanime par les différents intervenant(e)s qui avaient pris la parole en commission parlementaire dans le cadre de l'étude du projet de loi. Le comité exécutif du SPUL avait, de son côté, dénoncé haut et fort que ce projet, dans sa forme initiale, constituerait un net recul pour la liberté académique des universitaires québécois et avait entrepris une campagne de mobilisation (communiqué de presse, capsule vidéo, représentations politiques, alliances syndicales) pour s'y opposer et établir les conditions minimales qui devraient être remplies pour qu'une loi en la matière soit acceptable. Pour sa part, le Conseil fédéral de la FQPPU avait adopté, le 22 avril 2022, une résolution dénonçant le caractère inacceptable du projet de loi n° 32. L'ACPPU avait adopté la même résolution quelques jours plus tard.

Bien que la loi ne réponde pas à l'ensemble des préoccupations soulevées par le SPUL et d'autres organisations syndicales, le CEX a été globalement plutôt satisfait de la version amendée du projet de loi, qui a été adopté par l'Assemblée nationale en juin 2022. Parmi les amendements les plus importants, on retrouve une définition de la liberté académique – qui était tronquée dans la mouture initiale du projet de loi – revue et remplacée par une définition plus large et plus consensuelle, qui se rapproche de celle de l'UNESCO. Le pouvoir conféré à la ministre a été révisé, se restreignant désormais au seul fait de faire appliquer la loi.

Depuis, le CEX demeure vigilant dans ce dossier et s'assure d'avoir sa place au sein des comités institutionnels en ce qui concerne, de près ou de loin, la liberté académique.

2.4.2. Comité et politique institutionnelle sur la liberté académique

Comme le SPUL comptait bien être partie prenante des discussions et travaux relatifs à la mise en œuvre de la politique et du comité sur la liberté académique découlant de l'adoption de la Loi 32, le président et la secrétaire du CEX ont d'abord rencontré, le 6 octobre 2022, André Darveau (vice-recteur exécutif et vice-recteur aux ressources humaines et aux finances) et André Fortier (conseiller spécial de la rectrice responsable de la mise en œuvre de la politique institutionnelle sur la liberté académique) afin de discuter avec eux de la politique à venir et du comité à créer. Cette rencontre a entre autres été l'occasion de rappeler à l'Administration ce qui était visé par la loi. Les échanges entre le président du SPUL et le conseiller spécial se sont poursuivis au cours des mois suivants.

Conformément aux prescriptions de la Loi 32, l'Université a par la suite travaillé à une première mouture de sa politique sur la liberté académique, qu'elle a ensuite transmise aux membres du comité exécutif du SPUL, en janvier 2023, afin que ceux-ci puissent y réagir. Cette première version s'est avérée problématique pour l'Exécutif, qui a envoyé de nombreux commentaires au conseiller spécial.

Une seconde version du projet de politique a été soumise plus tard au CEX. Elle intégrait la plupart des commentaires que celui-ci avait formulés à l'Administration.

Au printemps 2023, le président du SPUL a demandé au VRRHF de reporter l'adoption de la politique interne sur la liberté académique considérant le contexte de la grève et l'importance d'avoir le temps de faire les consultations préalables. Le VRRHF a refusé, après quoi le président du SPUL a écrit à la ministre de l'Enseignement supérieur pour lui demander un report de l'adoption de la politique interne sur la liberté académique. La lettre à la ministre est, malheureusement, restée sans réponse et la Politique a été adoptée selon l'échéancier souhaité par l'Employeur.

La Politique sur la promotion et la protection de la liberté académique de l'Université Laval a été adoptée le 17 mai 2023. Le CEX continue de surveiller attentivement et avec le plus grand intérêt la mise en place de cette politique, de façon à s'assurer que celle-ci soit conforme à l'esprit de la loi et permette effectivement de protéger la liberté académique des collègues. Enfin, il rappelle que la définition de la liberté académique figurant dans la convention collective est plus généreuse que celle présentée dans la politique institutionnelle sur la liberté académique et qui découle de la Loi 32, et que les professeur(e)s ont tout avantage à se servir de la convention et non du comité institutionnel pour protéger leur liberté académique.

2.5. Révision des statuts du SPUL

Au cours de cette année, le CEX a travaillé au projet de révision des statuts du SPUL. Dans la foulée du travail entrepris par un comité mis en place par ses prédécesseurs au cours des dernières années, il a proposé d'y apporter d'importantes modifications, de façon à les actualiser, mais surtout à assurer un maximum de transparence et à encourager la circulation des membres au sein des instances du SPUL.

Au cours des réunions d'octobre 2022, de janvier 2023 et de mai 2023, le conseil syndical s'est affairé, par le biais de discussions, à examiner les propositions de révisions pour l'ensemble des statuts. Le projet de révision des statuts ayant été adopté par le conseil syndical le 26 mai, il sera soumis prochainement pour entérinement à l'ensemble des membres, comme le prévoient les statuts actuels du SPUL, dans le cadre d'une assemblée générale.

2.6. Comités d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL)

De façon récurrente depuis plusieurs années, des collègues se plaignent des difficultés rencontrées dans leurs interactions avec les Comités d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL). Les problèmes rapportés ont également fait l'objet de plusieurs discussions et échanges lors des rencontres du conseil syndical.

Il est donc apparu essentiel au CEX de faire le nécessaire pour mettre en lumière les problèmes soulevés par les collègues et faire les représentations qui s'imposent de façon à pouvoir résoudre ces problèmes. Dans ce contexte, afin d'avoir un meilleur portrait de la situation, le SPUL a invité, au printemps 2022, les professeur(e)s de l'Université Laval concerné(e)s par ces problèmes à faire état, par écrit, de leur expérience et des difficultés qu'ils et elles ont rencontrées avec les CÉRUL.

Une analyse de ces données a conduit à la rédaction d'un rapport, lequel passe en revue les principaux problèmes qui se sont dégagés des témoignages recueillis et qui explicite notamment en quoi ceux-ci constituent des atteintes à la liberté académique des professeur(e)s. Le rapport, intitulé [*Mettre fin au détournement du rôle des comités d'éthique : Remettre le CÉRUL au service du bien commun*](#), servira ensuite d'assise pour les représentations auprès de la haute direction de l'université.

Le rapport a été transmis le 24 août 2022 aux présidents des trois Conseils de recherche du Canada ainsi qu'au scientifique en chef du Québec et aux directions scientifiques des Fonds de recherche du Québec. Le CEX leur a demandé d'intervenir afin que la situation puisse être corrigée. Les membres du SPUL et les responsables de la FQPPU et de l'ACPPU ont également reçu le rapport.

À l'automne 2022, le CEX a pris connaissance de propos tenus par l'Administration de l'Université Laval à l'occasion de sa conférence de presse de la rentrée qui révélaient une conception des comités et de leur rôle concordant parfaitement avec les problèmes décrits dans le rapport du SPUL. Le comité exécutif a donc écrit à nouveau aux présidents des trois Conseils, cette fois pour leur faire savoir qu'il était particulièrement inquiet de ce constat, et que compte tenu des positions exprimées par l'Administration, une intervention de leur part serait d'autant plus importante et pressante pour changer les choses. Le CEX n'a pas eu de retour de leur part.

Le document produit par le SPUL a par ailleurs suscité l'intérêt de l'ACPPU, puisque plusieurs des problèmes qui y sont décrits se posent également dans d'autres universités canadiennes. Madeleine Pastinelli a donc été invitée à en faire une présentation au conseil de novembre de l'ACPPU. Elle y a fait état de la démarche menée par le SPUL, des problèmes soulevés par les collègues et des pistes de solution que pourraient envisager les trois Conseils.

Le CEX a initié des contacts avec le directeur général de l'ACCPU et le président de la FQPPU afin d'organiser une rencontre avec les présidents des trois Conseils et une autre avec les directions des FRQ afin de discuter avec ces interlocuteurs des problèmes soulevés dans le rapport du SPUL. Une rencontre sur le sujet doit également avoir lieu entre la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation et le CEX lors de la prochaine table de concertation entre le CEX du SPUL et le VRRHF.

À court terme, le CEX a été informé que l'UL a scindé en deux le comité plurifacultaire dans l'objectif d'accélérer le traitement des demandes. Quoique ce changement soit positif, il n'est pas suffisant puisque le délai de traitement des demandes n'est pas le problème le plus important soulevé par le corps professoral.

2.7. Projet de révision des statuts de l'UL

Le comité exécutif a suivi de près le projet de révision des statuts de l'Université Laval depuis que celui-ci a été soumis pour commentaires à la communauté universitaire, en juillet 2021. Ce projet initial avait fait l'objet de nombreuses critiques au cours de la période de consultation, dont celles du SPUL, qui avait alors exprimé des préoccupations concernant un affaiblissement du principe de direction collégiale à l'Université Laval.

Lors d'une rencontre sur la révision des statuts tenue en novembre 2021 avec les dirigeant(e)s de la plupart des associations (syndicales et étudiantes) représentant les membres de la communauté universitaire, la secrétaire générale avait annoncé son intention de revoir le projet de révision des statuts en tenant compte des commentaires déjà reçus et avait invité ses interlocuteurs à lui soumettre des propositions concrètes d'amélioration des statuts afin de l'aider à préparer une nouvelle version. En réponse à cette invitation, le SPUL avait soumis, en décembre 2021, un document dans lequel il faisait part de sa vision d'une université collégiale et des propositions d'amélioration en ce sens à inclure dans le projet de révision des statuts de l'Université Laval.

Outre une série de modifications apportées en juin 2022 et qui avaient pour objectif de modifier les noms et responsabilités des vice-rectorats dans la foulée de l'élection de la rectrice, le projet de révision des statuts est demeuré sans suite. Au printemps 2023, le SPUL constatait que l'Administration semblait avoir renoncé au projet de révision des statuts lancé précédemment. Or, la convention collective SPUL-UL prévoit que les statuts de l'Université doivent être rendus conformes à celle-ci. Les statuts devront ainsi être modifiés pour refléter davantage ce que contient la nouvelle convention, notamment en ce qui concerne la collégialité, l'université complète et la liberté académique. En mai 2023, un courriel du président du SPUL a été envoyé à la secrétaire générale afin de lui rappeler cette obligation et lui transmettre les modifications qui doivent essentiellement être adoptées pour respecter la clause de la convention collective qui souligne cette obligation. Pour la suite, une consultation à propos des statuts de l'Université Laval est à prévoir auprès des membres du SPUL et du RASUL.

2.8. Plans de collaboration

Des professeur(e)s ont porté à l'attention du comité exécutif des préoccupations concernant les plans de collaboration aux études supérieures. Il est apparu qu'on exigeait, dans certaines unités, que les collègues complètent et signent ces plans; une situation qui pose problème, puisque cela contredit l'idée que l'utilisation de ce formulaire devait être facultative.

En réponse à ces préoccupations, le CEX a proposé une résolution au conseil syndical d'août 2022 pour demander à l'Administration de l'Université de clarifier que l'obligation réside dans la discussion du contenu du plan de collaboration, et non dans le fait de remplir ou de signer le formulaire. Cette clarification s'avérait nécessaire, car certains responsables et directions de programme semblaient avoir des interprétations erronées. Cette résolution a été transmise à tous les collègues et au vice-recteur aux ressources humaines et aux finances, mais ce dernier n'a pas réagi.

Après l'adoption de la résolution par le conseil syndical, une directive visant à rappeler le caractère facultatif du plan de collaboration a été envoyée aux facultés. En décembre 2022, la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes a envoyé un courriel à l'ensemble des professeur(e)s concernant les plans de collaboration. Quoique reconnaissant le caractère non obligatoire de la signature du plan de collaboration, ce courriel comportait une part d'ambiguïté, et donnait à comprendre que les plans de collaboration pourraient être exigés par des directions de programme. Des discussions sont encore en cours entre le CEX et le VRRHF pour faire la lumière sur le sujet.

2.9. Excédents récurrents

Dans le cadre des travaux relatifs à la négociation, le comité d'appui sur la rémunération a réalisé une analyse des états financiers produits par l'Université Laval et audités par une firme comptable externe indépendante. Les résultats de cette analyse ont montré que l'Université avait cumulé d'importants excédents (257 millions) au cours des dernières années.

Considérant ces résultats, une résolution mandatant le comité exécutif pour contacter individuellement chaque membre du Conseil d'administration (CA) de l'Université Laval a été successivement adoptée au conseil syndical et à l'assemblée générale d'avril 2023. Par conséquent, le comité exécutif a envoyé une lettre à l'ensemble des membres du CA en mai 2023. L'objectif de cet envoi était de les sensibiliser à leur rôle essentiel dans la gouvernance de l'Université, en leur rappelant notamment leurs responsabilités au regard des excédents constatés dans les états financiers et des virements effectués du fonds de fonctionnement vers le fonds des immobilisations.

L'objectif étant de s'assurer que l'Université maintienne, à travers ses choix financiers, les conditions permettant la réalisation de sa mission, d'autres actions de la part du SPUL pourraient être à prévoir dans ce dossier.

2.10. Création de nouveaux comités

La convention collective 2023-2027 prévoyant la création de quatre nouveaux comités paritaires UL-SPUL, son entrée en vigueur a donc engendré un processus d'appel de candidatures pour de nombreux postes. Le conseil syndical de mai 2023 a permis d'élire des membres pour siéger aux comités suivants :

- Comité paritaire de révision de la charge de travail (un membre et deux membres substitut(e)s);
- Comité paritaire sur le soutien administratif (deux membres);
- Comité paritaire sur la rémunération (deux membres);
- Comité paritaire sur la distribution des postes (trois membres).

Comme convenu dans la lettre d'entente *Comité – plainte déposée en vertu de la Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation à l'Université Laval*, un comité de quatre professeur(e)s, choisis de manière paritaire par le SPUL et l'Employeur, et nommés par la Personne chargée de la conduite responsable en recherche (PCCRR) est désormais responsable du traitement des plaintes en intégrité en recherche et en création.

Enfin, dans la foulée de la signature de la convention et de la mise en œuvre des changements qui en découlent, et au sortir de la mobilisation historique vécue à l'hiver 2023, le comité exécutif a proposé la création d'un comité qui travaillerait non seulement à garder la mobilisation vivante, mais surtout à faire vivre la nouvelle convention, notamment en développant des outils pour les membres. Le conseil syndical a avalisé cette proposition, ce qui a permis la création du comité vie professorale et collégialité. Lors du conseil du 26 mai, deux coprésident(e)s ainsi que six membres ont été élu(e)s pour y siéger. Les travaux du comité seront à suivre de près au cours des prochains mois.

3. AFFAIRES COURANTES

Le fonctionnement du SPUL repose sur diverses instances : l'assemblée générale de ses membres, le conseil syndical, de même que plusieurs comités au sein desquels œuvrent de nombreux professeurs et professeuses. Ainsi, au cours de l'année 2022-2023, tous les comités du SPUL ont tenu diverses activités dans le cadre de leur mandat. Les rubriques suivantes en relatent les faits saillants.

Dans les affaires courantes du SPUL apparaît également la participation du SPUL aux activités de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), de la Caisse de défense de l'ACPPU et de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU).

3.1. Assemblées générales

L'assemblée générale ordinaire des membres du SPUL a eu lieu le 4 novembre 2022. À cette occasion, le rapport annuel du CEX a été présenté et approuvé. Les points suivants y ont également été adoptés : les états financiers 2021-2022 du Fonds de fonctionnement du SPUL, les états financiers audités 2021-2022 du Fonds de réserve du SPUL et le dépôt des prévisions budgétaires 2022-2023 du SPUL. En vue du départ à la retraite de Lucie Hudon, directrice générale du Syndicat, une motion de remerciement pour le dévouement exceptionnel et continu dont elle a fait preuve au fil de sa carrière au SPUL a été adoptée. En outre, le président du SPUL a profité de l'occasion pour informer l'assemblée des dossiers en cours et des perspectives pour l'année 2022-2023.

Lors de cette assemblée, François Brochu (Faculté de droit) a été élu comme président des séances de l'assemblée générale du SPUL pour la prochaine année. Stéphanie Arsenault (École de travail social et de criminologie) a été élue présidente suppléante pour la même période. Marie-Claude Beaulieu (Finance, assurance et immobilier), Benoît Drolet (Faculté de pharmacie) et Jean Turgeon (Faculté de droit) ont quant à eux été élu(e)s membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour l'année 2022-2023.

Trois assemblées générales spéciales se sont également tenues au cours de la période visée. D'abord, le 20 janvier 2023¹, les membres ont pu se prononcer sur les modalités proposées par le CEX quant au versement des indemnités de grève. Ce fut également pour elles et eux l'occasion de voter pour donner le mandat au comité exécutif de décréter la grève pour deux semaines, du lundi 20 février au vendredi 3 mars 2023, à moins que des progrès significatifs ne soient constatés par les membres du comité de négociation sur chacun des quatre enjeux qui structuraient le cahier des charges du SPUL.

Le 2 mars 2023, l'assemblée générale a donné au comité exécutif le mandat de décréter la grève générale illimitée quand elle le jugera opportun, à partir du lundi 13 mars 2023 et jusqu'à ce que des progrès significatifs soient constatés par les membres du comité de négociation sur les mêmes quatre enjeux structurant le cahier des charges syndical.

¹ Initialement prévue le 13 janvier 2012, cette assemblée générale a dû être reportée en raison des conditions météorologiques.

Le 29 mars 2023 a permis, une fois de plus, au comité de négociation et au comité exécutif de présenter aux membres l'état des négociations. Lors de cette séance, constatant les avancées significatives sur chacun des quatre enjeux qui se trouvaient au cœur du cahier des charges du SPUL, ils et elles ont voté largement en faveur de la proposition du comité exécutif voulant que soit acceptée la recommandation soumise par le conciliateur et que, si celle-ci était également acceptée par la partie patronale, la grève générale illimitée soit interrompue.

Enfin, le 28 avril 2023, le comité exécutif a présenté à l'assemblée générale le projet de convention collective 2023-2027, puis lui a proposé d'adopter ce projet, en expliquant d'abord que l'Employeur le soumettra à ses instances une fois que les membres du SPUL l'auront ratifié. Le vote tenu en assemblée ainsi que le référendum qui s'en est suivi ont mené à la ratification de la nouvelle convention collective.

3.2. Conseil syndical

François Brochu (Faculté de droit) a présidé les réunions du conseil syndical et Stéphanie Arsenault (École de service social et de criminologie) en a assuré la suppléance. Les membres du conseil syndical se sont réunis à neuf occasions lors de réunions régulières pour discuter de nombreux points, dont les suivants : négociation de la convention collective, projet de loi sur la liberté académique, révision des statuts du SPUL et des statuts de l'Université, plans de collaboration aux études supérieures, excédents constatés dans les états financiers universitaires et comités d'éthique et de la recherche à l'Université Laval. En plus des élections aux différents comités, le conseil syndical s'est également penché sur différentes questions et préoccupations soulevées par les délégué(e)s et délégué(e)s suppléant(e)s et il a confié divers mandats au comité exécutif. Une rencontre d'information a aussi eu lieu en septembre 2022 avec les nouvelles et nouveaux délégué(e)s pour discuter du déroulement du conseil et de leur rôle au sein du conseil.

En outre, durant la grève, le comité exécutif a régulièrement tenu des rencontres en ligne avec les délégué(e)s afin de les informer de l'état d'avancement des négociations et des activités de mobilisation à venir, mais aussi pour recevoir les préoccupations des membres et répondre aux questions sur ces sujets.

La composition du conseil syndical 2022-2023 regroupait environ une centaine de délégué(e)s et délégué(e)s suppléant(e)s, qui représentaient plus d'une soixantaine de sections syndicales. À noter que le conseil syndical a adopté, lors de sa séance du 16 décembre 2022, la création de 2 nouvelles sections, soit *École de counseling et d'orientation* et *Département interdisciplinaire en études internationales*, portant le total des sections syndicales à 69.

Rappelons que le conseil syndical est une des instances importantes du SPUL, entre autres parce qu'il le dirige en qualité de mandataire de l'assemblée générale, qu'il élit les membres de différents comités du SPUL, de même que les représentantes et représentants du syndicat aux comités paritaires. Les membres du conseil syndical sont également responsables de l'embauche des employé(e)s réguliers du SPUL, de l'adoption du budget annuel du SPUL et, avant une négociation de la convention collective, de l'adoption des priorités et orientations générales qui gouverneront le comité de négociation.

Par ailleurs, chaque délégué(e) – ou sa ou son suppléant(e) – au conseil syndical a la possibilité de faire inscrire des points à l'ordre du jour, d'exprimer les préoccupations de sa section et de réagir aux informations présentées par le président du SPUL.

3.3. Comités permanents du SPUL

3.3.1. Comité d'aide financière

Membres du comité

- Marc PARIZEAU (Génie électrique et génie informatique), président depuis le 27 janvier 2023;
- Patrick VILLENEUVE (École de travail social et de criminologie), président jusqu'en décembre 2022;
- Claire BILODEAU (École d'actuariat), représentante du comité exécutif;
- Florence PASCHE GUIGNARD (Faculté de théologie et de sciences religieuses), membre;
- Dominic VILLENEUVE (École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional), membre.

Les membres du comité d'aide financière ont tenu une seule réunion pour traiter les demandes reçues durant l'année financière 2022-2023 et répartir le budget annuel.

Sous la présidence de Marc Parizeau, avec la participation de Florence Pasche Guignard, de Dominic Villeneuve ainsi que de Claire Bilodeau, la rencontre s'est tenue le 16 mai 2023. Les membres ont étudié et analysé 24 demandes au regard de la *Politique d'insertion du SPUL dans son milieu et règles d'attribution de l'aide financière*. À la suite de la réunion et après approbation du comité exécutif et du conseil syndical, le SPUL a octroyé 115 000 \$ en dons à 19 organismes.

Parmi ces bénéficiaires de l'aide financière octroyée par le SPUL : huit demandes acceptées relèvent de la catégorie « Solidarité syndicale et professionnelle », neuf de la catégorie « Solidarité sociocommunautaire à caractère régional » et deux de la catégorie « Solidarité internationale ».

Le comité disposera d'un budget de 120 000 \$ pour l'année 2023-2024. Le comité compte également procéder à une révision en profondeur de la politique avant de traiter toute demande d'aide financière.

3.3.2. Comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs

Membres du comité

- Julie LESSARD (Fondements et pratiques en éducation), présidente;
- Sophie DESROCHES (École de nutrition), membre;
- Elsa EUVRARD (École de travail social et de criminologie), membre;
- Chantale JEANRIE (Fondements et pratiques en éducation), représentante du comité exécutif;
- Georges LÉVESQUE (Psychiatrie et neurosciences), membre;
- Jean RAMDÉ (Fondements et pratiques en éducation), membre.

Le comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs (CAAPP) s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2022-2023. Outre ses réunions régulières, le comité a tenu une rencontre pour l'accueil des nouvelles et nouveaux professeur(e)s, animée par le président du SPUL, Louis-Philippe Lampron, et deux ateliers destinés à tous les membres : l'un portant sur la retraite, mené par Louis Adam, président du comité du SPUL sur la retraite, et l'autre, sur les assurances collectives, animé par Benoit Raymond et Eric Frenette, respectivement président et membre du comité du SPUL sur les assurances collectives. Au total, plus d'une soixantaine de professeures et professeurs ont participé à ces activités.

De plus, le comité a rencontré individuellement près d'une quinzaine de nouveaux membres du corps professoral afin de favoriser leur accueil et leur intégration. Enfin, le CAAPP a entamé le développement d'un programme de jumelage pour favoriser l'intégration des membres provenant de l'extérieur de la ville par des échanges avec d'autres membres.

3.3.3. Comité d'application de la convention collective

Membres du comité

- Louise BRISSON (Biochimie, microbiologie et bio-informatique), présidente jusqu'en janvier 2023;
- Madeleine CARREAU (Pédiatrie), membre, présidente par intérim à partir du 27 janvier 2023;
- Henri ASSOGBA (Information et communication), membre;
- Julie DESROSIERS (Faculté de droit), membre;
- Charles FLEURY (Relations industrielles), membre;
- Vincent JOSEPH (Pédiatrie), membre;
- Louis-Philippe LAMPRON (Faculté de droit), représentant du comité exécutif;
- Madeleine PASTINELLI (Sociologie), représentante du comité exécutif;
- Yves TREMBLAY (Obstétrique, gynécologie et reproduction), membre à partir du 16 décembre 2022;
- Jean TURGEON (Faculté de droit), membre.

Les membres du CACC ont connu une année très occupée. Entre le 1^{er} juin 2022 et le 31 mai 2023, le comité d'application de la convention collective (CACC) a tenu dix réunions régulières. Au cours de cette même période, 383 consultations et 36 griefs ont été traités par le CACC. Certaines de ces consultations ont fait l'objet de discussions formelles dans le cadre des réunions du CACC et d'autres, de discussions au comité paritaire des relations de travail. Soulignons également que plusieurs consultations ont donné lieu à des rencontres avec des collègues et ont nécessité des échanges et suivis nombreux ainsi qu'un accompagnement soutenu de la part des membres du CACC.

Les membres du CACC ont organisé des séances d'information afin d'assister les professeures et professeurs dans différents aspects liés au cheminement de la carrière professorale : l'année d'étude et de recherche, le renouvellement de contrat et les processus d'agrégation et de titularisation. Ces rencontres, fort appréciées des participantes et participants, ont permis à environ 130 membres du SPUL de prendre conscience d'éléments positifs de leur convention collective et d'échanger entre collègues.

3.3.4. Comité du SPUL sur la retraite

Membres du comité

- Louis ADAM (École d'actuariat), président;
- Marie-Claude BEAULIEU (Finance, assurance et immobilier), membre;
- Claire BILODEAU (École d'actuariat), représentante du comité exécutif;
- Stéphane CHRÉTIEN (Finance, assurance et immobilier), membre;
- Benoît DROLET (Pharmacie), secrétaire;
- Gabriel POWER (Finance, assurance et immobilier), membre;
- Christian SALESSE (Ophtalmologie et ORL – chirurgie cervico-faciale), membre;
- Jonny ST-AMAND (Médecine moléculaire), membre;
- Yves TREMBLAY (Obstétrique, gynécologie et reproduction), membre.

Le comité du SPUL sur la retraite (CSR) s'est réuni à cinq occasions durant la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023. Les rencontres du printemps 2023 ont été marquées par la gestion d'enjeux de gouvernance sur la tenue des réunions du comité de retraite du RRPPUL, dans un contexte de négociations et de période de grève.

En plus de ces réunions régulières, une rencontre s'est tenue en novembre 2022 afin de permettre aux membres de l'exécutif du SPUL et du comité de négociation de rencontrer les actuaires du SPUL en compagnie des membres du CSR. Le but de cette rencontre était d'échanger sur des enjeux de négociation en mettant l'accent sur des thèmes propres à la retraite. Cette rencontre a également permis de faire un rappel des enjeux historiques en lien avec le RRPPUL et de discuter de la politique de financement de ce régime. Cette rencontre s'inscrivait dans la mission d'appui du CSR au comité exécutif.

En février 2023, le CSR a tenu, en collaboration avec le CAAPP, une rencontre d'information portant sur le régime de retraite. La présentation était destinée, au premier chef, aux nouveaux membres du corps professoral, mais était ouverte à l'ensemble des professeur(e)s. Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information, le CSR fournit régulièrement des renseignements sur le régime de retraite (RRPPUL) aux membres du SPUL qui en font la demande et lors des réunions du conseil syndical.

Les principales activités périodiques du CSR consistent à analyser des documents rendus disponibles à l'avance en vue des réunions du comité de retraite du RRPPUL (CR) et à faire un suivi régulier de divers dossiers. Certains membres du CSR sont également membres du CR.

La santé financière du régime est en bonne posture à la fin de 2022, comme c'était le cas à la fin de 2021. Tous les détails sont disponibles dans le [rapport annuel 2022 du RRPPUL](#). Mentionnons simplement les éléments suivants que l'on peut extraire quant à la situation financière en date du 31 décembre 2022 :

- Le maintien du degré de capitalisation à 100,0 % du Volet antérieur (VA) et du Second volet (SV);
- Une hausse du degré de solvabilité du VA à 90,6 % et du SV à 101,8 %;
- La suffisance du taux de cotisation de 19,20 % du salaire (9,60 % employés, 9,60 % employeur) pour les trois années suivant la date d'évaluation avec un décalage d'une année, soit de 2024 à 2026 inclusivement;
- Une indexation conditionnelle pour les rentes payables aux prestataires par le SV maintenue à 100 % de l'IPC (limité à 2 %) jusqu'au 1^{er} janvier 2026, étant donné la santé financière du SV.

En résumé, la dernière évaluation actuarielle du RRPPUL a démontré la résilience de la politique de financement face aux conditions adverses de 2022 et le maintien de la bonne situation financière du RRPPUL.

3.3.5. Comité du SPUL sur les assurances collectives

Membres du comité

- Benoit RAYMOND (Systèmes d'information organisationnels), président;
- Claire BILODEAU (École d'actuariat), représentante du comité exécutif;
- Colette BRIN (Information et communication), membre;
- Eric FRENETTE (Fondements et pratiques en éducation), membre;
- Chantale JEANRIE (Fondements et pratiques en éducation), représentante du comité exécutif;
- Mahmoud ROUABHIA (Faculté de médecine dentaire), membre.

Le comité du SPUL sur les assurances collectives (CSAC) s'est réuni à quatre reprises au cours de la période (4 octobre et 6 décembre 2022, 10 février et 25 avril 2023) afin de faire un suivi des travaux du comité de gestion des assurances collectives (CGAC), de discuter et d'émettre des recommandations sur différents enjeux liés aux assurances collectives en considérant les besoins et préoccupations des adhérent(e)s.

En plus de ces réunions, deux membres du CSAC bénéficiant d'une libération syndicale, soit Benoit Raymond et Eric Frenette, ont travaillé sur une base hebdomadaire à rendre divers services aux adhérent(e)s, par exemple : le traitement des différentes demandes d'information et d'accompagnement des adhérents(e)s, le suivi des dossiers des assuré(e)s auprès du Bureau des assurances collectives (BAC) et de l'assureur Croix Bleue Medavie (CBM), l'analyse et la résolution de situations particulières et l'animation d'un atelier sur les assurances collectives.

Parmi les faits saillants de la période, le contexte du renouvellement de la convention collective et de la grève des membres du SPUL a exigé plus d'analyses qu'en temps normal en lien avec les assurances collectives de la part du CSAC. On peut également noter le suivi de l'implantation de la substitution des médicaments biologiques d'origine par des médicaments biosimilaires avec l'assureur et les personnes assurées, le travail effectué dans le cadre du grief lié à l'assurance pour voyages d'affaires CIGNA dont l'Université Laval est le preneur, le travail effectué suite à la découverte de cas d'accompagnement inadéquat offert par le BAC aux nouveaux collègues en lien avec les assurances collectives, la vérification de l'admissibilité des enfants à charge de 21 à 25 ans et l'implantation et le suivi de l'interface pour le transfert automatisé des données entre le BAC et l'assureur CBM. Finalement, le renouvellement du contrat d'assurance de CBM a fait l'objet d'analyses préalables et a été effectué le 1^{er} décembre 2022.

3.4. Comités paritaires

Les comités paritaires réunissent des personnes représentant les parties patronales et syndicales afin de discuter de dossiers spécifiques et de problématiques qui concernent nos conditions de travail dans le respect et la mise en application de la convention collective.

3.4.1. Comité paritaire des relations du travail

Le comité paritaire des relations du travail est le premier lieu de traitement des problèmes identifiés par des griefs. Le comité est formé de deux représentant(e)s de l'Employeur et de deux du SPUL, soit Louise Brisson (Biochimie, microbiologie et bio-informatique), jusqu'à la fin de l'année 2022, Louis-Philippe Lampron (Faculté de droit), membre par intérim par la suite, et Madeleine Carreau (Pédiatrie). Les membres du comité se sont réunis huit fois dans l'année pour tenter de trouver des solutions aux griefs autres que l'arbitrage et y sont parvenus dans la majorité des cas.

De plus, les deux parties profitent de ces rencontres pour échanger sur les situations problématiques identifiées par l'une ou l'autre et pour chercher des avenues de règlement avant que ces situations ne se dégradent. Le nombre de sujets ainsi traités est beaucoup plus élevé que le nombre de griefs.

3.4.2. Comité de gestion des assurances collectives

Le comité de gestion des assurances collectives (CGAC) est constitué de trois personnes nommées par le Syndicat et de deux personnes nommées par l'Employeur. Benoit Raymond (Systèmes d'information organisationnels), président, Claire Bilodeau (École d'actuariat), membre, et Eric Frenette (Fondements et pratiques en éducation), membre, représentent le SPUL.

Le comité s'est réuni à cinq reprises au cours de la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023 afin de gérer dans l'intérêt des adhérentes et des adhérents les fonds accordés au régime d'assurances collectives excluant l'assurance salaire. Notons d'ailleurs que le SPUL est preneur du régime d'assurances collectives offert par Croix Bleue Medavie.

3.4.3. Comité de révision de la charge de travail

Le comité de révision de la charge de travail est un comité permanent formé par les parties afin d'examiner toute contestation d'une professeure ou d'un professeur relativement au caractère inéquitable de sa charge de travail. Cette année, aucune contestation de la charge de travail n'a été déposée. Toute l'information relative à ce comité se retrouve au chapitre 3.6 de la convention collective 2016-2020. Alban Baudou (Littérature, théâtre et cinéma), membre régulier, Martin Dumas (Relations industrielles), membre régulier, et Patrick Baker (Sciences historiques), membre substitut, représentaient le SPUL au sein de ce comité, dont le mandat a pris fin le 31 mai.

3.5. Service de soutien aux professeures et professeurs

Louis Trudel, professeur retraité du Département de réadaptation, est la personne responsable de ce service. Il est secondé par Pierre Turcotte, professeur retraité de l'École de travail social et de criminologie.

Des membres du SPUL ont fait appel à ce service durant l'année pour un total de 25 consultations. Celui-ci demeure une vigie du SPUL afin de permettre à ses membres d'avoir un lieu de parole rendant possible l'expression, en toute confidentialité, de problèmes d'ordre personnel ou professionnel avec lesquels ils ou elles sont aux prises. Le numéro de téléphone pour joindre le service de soutien, indépendant des réseaux téléphoniques du SPUL et de l'Université Laval, est le 418 654-4721.

3.6. Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

Des représentant(e)s du SPUL ont participé aux diverses activités de l'ACPPU au cours de l'année 2022-2023. Chantale Jeanrie y joue par ailleurs un rôle accru, par son poste de représentante ordinaire (Québec) au comité de direction. Elle s'est également jointe au comité des francophones de l'ACPPU dans le courant de l'année.

Quatre membres du CEX ont participé au Conseil de l'ACPPU tenu en novembre 2022, alors que deux représentantes ont pris part au Conseil d'avril 2023. Lors de cette dernière rencontre, l'assemblée a réélu Chantale Jeanrie au comité de direction. Le SPUL a également été invité à faire partie d'une table ronde sur les expériences de grève et de négociations vécues par quatre syndicats membres. La présentation du SPUL, considéré comme ayant fait une grève « renouvelée », a été fort appréciée.

L'ACCPU offre aussi différentes formations sur une variété de thèmes. Certains membres du comité exécutif et du comité de négociation ont tiré profit des ateliers « Organisation syndicale 101 » et « Négociation collective ». Le SPUL a par ailleurs eu recours aux services de l'ACPPU pour le conseiller sur divers aspects de la négociation de la convention collective. La base de données de l'Association contenant les conventions collectives des syndicats membres a aussi été utile pour obtenir des informations comparatives en préparation des négociations.

3.7. Caisse de défense de l'ACPPU

Nos représentant(e)s (Claire Bilodeau (École d'actuariat), Stéphane Chrétien (Finance, assurance et immobilier) et Chantale Jeanrie (Fondements et pratiques en éducation)) ont participé à l'assemblée annuelle de la Caisse de défense de l'ACPPU le 15 octobre 2022. D'autres réunions ont été convoquées en cours d'année pour autoriser un soutien financier à différents syndicats en grève ou en voie de l'être.

Durant l'année, les syndicats membres ont été consultés au sujet du mode de gouvernance de la Caisse de défense. Une proposition de révision du mode de décision, pour les différents votes, avait été soumise aux syndicats membres. La proposition a finalement été rejetée. Le comité de planification et d'orientation de la Caisse de défense est responsable de ce dossier et doit soumettre une autre proposition aux syndicats membres de la Caisse de défense.

Notons que la Caisse de défense a contribué au financement des indemnités versées par le SPUL pendant la grève, à hauteur de plus de 3 millions de dollars. Elle a également remboursé les dépenses encourues par les collègues d'autres universités qui se sont déplacés pour participer à l'activité du SPUL du 17 mars.

3.8. Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)

Des représentant(e)s du SPUL ont participé aux diverses activités de la FQPPU au cours de l'année 2022-2023.

Les Conseils fédéraux ont eu lieu en octobre 2022 ainsi qu'en février et avril 2023. Ces rencontres, qui donnent l'occasion d'échanger sur les diverses situations vécues dans les universités québécoises, ont été particulièrement précieuses dans un contexte où la majorité des syndicats de professeur(e)s des universités, au Québec, étaient en négociation ou en voie de l'être. Un changement a eu lieu à la direction de la FQPPU en novembre 2022, à la suite du départ de Jean Portugais. La présidence par intérim a été brillamment assurée par Michel Lacroix. En avril 2023, le comité exécutif a été heureux d'apprendre que Madeleine Pastinelli, secrétaire au comité exécutif et porte-parole du comité de négociation du SPUL, avait été élue présidente de la FQPPU pour un mandat de deux ans.

Les travaux de la Commission permanente sur la liberté académique (COPLA), un comité de la FQPPU, ont notamment porté sur l'analyse de la situation du collègue Patrick Provost et ont conclu que l'Université n'avait pas respecté la liberté académique du professeur. À la suite d'un avis émis à ce sujet par la COPLA, la FQPPU a diffusé un communiqué, en décembre 2022, invitant formellement l'Université Laval à revoir sa décision dans ce dossier et, alors qu'elle devait travailler à l'élaboration de sa politique institutionnelle sur la liberté académique, à s'assurer que cette dernière respecte autant la lettre que l'esprit de la Loi 32 et des dispositions pertinentes de la convention collective des professeur(e)s du SPUL. En plus de cet avis spécifique sur la situation du collègue Provost, la COPLA a émis deux avis publics dans les suites de l'adoption de la Loi 32, lesquels visent à soutenir l'analyse des enjeux relatifs à l'application de la loi.

Notons que Louis-Philippe Lampron a été élu membre de la COPLA lors du Conseil d'avril 2023.

La FQPPU a aussi apporté un soutien financier, à hauteur de presque 260 000 \$, aux professeur(e)s du SPUL pendant la grève.

4. SITUATION FINANCIÈRE DU SPUL AU 31 MAI 2023

4.1. Fonds de fonctionnement

L'excellente situation financière du SPUL s'est maintenue au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mai 2023. L'état des résultats 2022-2023 montre un résultat net de -168 178,45 \$ (produits de 1 890 237,32 \$ et charges de 2 058 415,77 \$). Ce résultat est plus favorable que ce qui avait été prévu au budget, mais représente tout de même un déficit.

Ce déficit s'explique essentiellement par la grève. D'une part, au niveau des produits, les cotisations syndicales ont été moins élevées, puisqu'elles sont en pourcentage du salaire versé, lequel a été nul pour la quasi-totalité des professeur(e)s durant la grève. D'autre part, au niveau des charges, au-delà des dépenses directement imputables à la grève (total de 48 538,00 \$), les dépenses des postes « Publicité et objets promotionnels » (14 935,61 \$) et « Assemblée générale » (37 610,60 \$) ont été beaucoup plus élevées qu'à la normale, et il s'agit là en partie de dépenses indirectement imputables à la grève.

Certains écarts entre le budget 2022-2023 et ce qui s'est avéré pour la même période peuvent étonner. Ils sont expliqués dans les nombreuses notes afférentes aux états financiers. L'objectif est d'atteindre une véritable comptabilité d'exercice et d'avoir une charte des comptes qui permette de distinguer de façon utile et efficace les différents produits et charges.

Les prévisions budgétaires adoptées par le conseil syndical en septembre 2023 pour l'année 2023-2024 prévoient des produits supérieurs à ceux de l'année précédente, non seulement parce qu'il n'y aura pas de période sans salaire, mais aussi parce que le congé de cotisation a pris fin en novembre 2022 et parce que les salaires ont augmenté. Elles prévoient également des charges supérieures à celles de la dernière année, notamment à cause des augmentations de salaire du personnel et de l'embauche prévue d'une ressource additionnelle (conseiller(-ère) en relations de travail). L'année financière 2023-2024 devrait se terminer avec une perte nette de 170 190 \$, et non un gain net, ce qui n'est pas habituel, mais tout de même prévu pour ramener le Fonds de fonctionnement à un niveau jugé plus raisonnable. Depuis la période de paye 2022-25, le taux de cotisation est de 1,25 %, un taux jugé équilibré. Éventuellement, tout dépendant de l'évolution des charges, ce taux pourra devoir être revu pour que le budget soit à l'équilibre et que le niveau du Fonds de fonctionnement se maintienne à un niveau jugé satisfaisant.

4.2. Fonds de réserve

La valeur du Fonds de réserve présentée aux États financiers 2022-2023 est établie selon une comptabilité d'exercice, sauf pour les intérêts traités selon une comptabilité de caisse. Selon l'article 9.11 des statuts du SPUL, le Fonds de réserve doit être vérifié par des professionnels en 2024, et ce, pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. Lors de cette vérification, même les intérêts seront calculés selon une comptabilité d'exercice.

En comptabilité de caisse, les intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont encaissés. Selon cette approche, le Fonds de réserve s'est accru de 470 020,95 \$. Parce qu'il y a eu grève, l'histoire ne se termine pas là! Le coût net des indemnités de grève a été de plus de 4,5 millions de dollars. Le détail en est donné dans les états financiers et un dernier virement sera fait en 2023-2024, du Fonds de fonctionnement vers le Fonds de réserve, lorsque les ajustements auront été versés et que le coût net sera donc connu avec précision. Deux virements, pour un total de 4 500 000 \$, ont déjà été effectués en mars et en avril 2023.

Selon l'article 52 des statuts du SPUL alors en vigueur, le niveau normal du Fonds de réserve est équivalent à 10,0 % de la masse salariale, et ce calcul doit se faire au 31 mai de chaque année. Le 31 mai 2023, la masse salariale était de 184 168 950,10 \$ et le Fonds de réserve, évalué à 14 141 124,39 \$, était alors équivalent à 7,68 % de la masse salariale. Cette situation requiert, toujours selon l'article 52 des statuts du SPUL, un réajustement; c'est pourquoi une augmentation du taux de cotisation syndicale sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

4.3. Fonds des assurances collectives

Le Fonds des assurances collectives est un fonds distinct des Fonds de fonctionnement et de réserve du SPUL. Il sert exclusivement à l'administration des assurances collectives (exception faite de l'assurance salaire, laquelle est, sauf exception, entièrement assumée par l'Employeur). Les contributions de l'Employeur (1,7 % du salaire pour l'année 2022-2023) et des adhérentes et adhérents sont versées dans ce fonds et servent essentiellement à payer les primes d'assurance santé et d'assurance vie.

Les états financiers 2022-2023 non vérifiés permettent de constater que le Fonds des assurances collectives a, en date du 31 mai 2023, un actif net de près de 3,5 millions de dollars. Croix Bleue Medavie s'est aussi constitué une réserve, tel que prévu au contrat dont le SPUL est preneur.

Contrairement à l'audit prévu aux deux ans dans les statuts du SPUL, les états financiers de ce fonds n'ont jamais été audités. L'auditeur du Fonds de réserve devait soumissionner pour auditer les états financiers 2020-2021 et 2021-2022 durant l'été 2023, mais aucune proposition n'a été reçue, bien que des discussions préliminaires aient eu lieu. Il faudra probablement interpeller d'autres auditeurs pour parvenir à régulariser cette situation.

Durant la grève, le Fonds des assurances collectives a continué de servir à payer les primes d'assurance collective, même si la contribution patronale n'était plus versée pour les professeurs membres du SPUL (naturellement, l'Employeur a continué de verser sa contribution pour les autres professeurs qui sont couverts par le même régime, mais qui n'étaient pas en grève). Quant aux primes d'assurance salaire pour les professeurs en grève, le CGAC s'en était porté garant, vu que l'Employeur avait clairement indiqué qu'il ne comptait pas payer alors que le Syndicat n'avait pas encore pris position, mais c'est finalement ce dernier, par le biais du Fonds de réserve, qui en aura assumé le coût.

5. PERSONNEL DU SPUL

5.1. Négociation SPUL-AESPUL 2022-202X

Rappelons tout d'abord que le SPUL a signé avec ses employées (AESPUL), en décembre 2020, une lettre d'entente sur la prolongation de leur convention collective jusqu'au 31 janvier 2022. Des rencontres de négociations avaient débuté en octobre 2021 et s'étaient bien déroulées, mais les travaux des comités ont dû être interrompus en raison des départs de personnel membre du comité de négociation. Dans ce contexte et à la vue d'une négociation chez les professeur(e)s, une entente prolongeant la convention jusqu'en janvier 2024 a été conclue, puis entérinée par le conseil syndical en septembre 2022. La négociation AESPUL-SPUL devrait reprendre à l'automne 2023.

5.2. Effectif

L'année 2022-2023 a été tout aussi mouvementée que l'année 2021² pour la permanence du SPUL. En réponse aux départs de deux adjointes, soit Catherine Vézina et Céline St-Germain, deux nouvelles adjointes administratives, Sarah Largou (entrée en fonction le 31 octobre 2022) et Dominique Marin (entrée en fonction le 21 novembre 2022) ont rejoint les rangs de la permanence.

Par la suite, après vingt-cinq années de service au SPUL, d'abord comme adjointe administrative, puis comme directrice générale, Lucie Hudon a quitté son poste en décembre 2022, pour un départ à la retraite hautement mérité. À la suite d'un processus de sélection, Caroline Nappert a été embauchée, à partir du 26 septembre 2022, pour lui succéder à titre de directrice administrative. L'équipe permanente compte actuellement cinq employées à temps plein.

Enfin, le CEX a soumis au conseil syndical du 28 avril 2023 une proposition recommandant l'embauche d'une ou d'un conseiller(-ère) en relations de travail à titre de professionnel contractuel. Cette proposition ayant été adoptée à l'unanimité, le SPUL a lancé en mai un processus de recrutement pour l'embauche de cette ressource.

² La permanence du SPUL a connu de nombreux changements au cours de l'année 2021-2022, voyant une technicienne en documentation et deux adjointes administratives partir, puis deux nouvelles personnes, Stacy Beaudoin et Nathalie Simard, respectivement adjointe aux communications et adjointe administrative pour le CACC, se joindre à l'équipe.

6. REMERCIEMENTS

Les membres du comité exécutif remercient chaleureusement tous les collègues qui ont consacré temps et énergie, au cours de la dernière année, à la défense de nos droits et de nos intérêts. Les efforts de toutes et tous ont concouru à donner un nouveau souffle au Syndicat, à présenter un front commun fort, qui nous a permis, ensemble, d'obtenir des gains significatifs qui caractérisent notre nouvelle convention.

Ils tiennent également à remercier les employées de la permanence du SPUL, qui ont fourni un soutien exceptionnel en cette année toute particulière, et sans lesquelles il ne serait pas possible de mener à bien la mission du Syndicat.

La force du SPUL résidant dans l'appui des collègues à ses instances, c'est avec beaucoup d'optimisme que nous entamons l'année 2023-2024 et que nous passerons le flambeau en cours d'année à la prochaine équipe qui formera le comité exécutif du SPUL.

Louis-Philippe Lampron

Président

En collaboration avec les membres du comité exécutif